
Rapport d'examen avec définition des ge- Objets et valeurs de référence en cas de révision prévue

Examen de 5 ans Carrossier-peintre CFC
Assistant(e) de peinture AFP Carrossier-tôlier
CFC

Table des matières

1	Situation de départ.....	3
2	Enquêtes et prises de position des partenaires du réseau.....	8
2.1	Rapport de l'organe responsable (entreprise et CIE).....	8
2.2	Rapport CSFP (cantons et écoles professionnelles).....	9
2.3	Rapport du SEFRI.....	12
3	Objet et points clés de la révision.....	14
3.1	Organisation de la révision	14
3.2	Orientation de la formation initiale.....	15
3.3	Structure de la formation initiale.....	16
3.3.1	Modèle pédagogique professionnel	16
3.3.2	Compétence opérationnelle (pratique).....	17
3.3.3	Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement.....	18
3.4	Lieux de formation de la formation professionnelle initiale	18
3.4.1	Formation à la pratique professionnelle	18
3.4.2	Enseignement scolaire	19
3.4.3	Cours interentreprises.....	21
3.4.4	Dossier de formation, rapport de formation, dossier des prestations	21
3.5	Procédure de qualification	22
3.5.1	Autorisation.....	22
3.5.2	Procédure de qualification (examen final)	22
3.5.3	Autres procédures de qualification.....	23
3.5.4	Mise en œuvre de la formation initiale	24
3.5.5	Autres objets et valeurs de référence	24
4	Adoption à la commission B&Q	26
5	Décision de l'organe responsable.....	28

Annexes

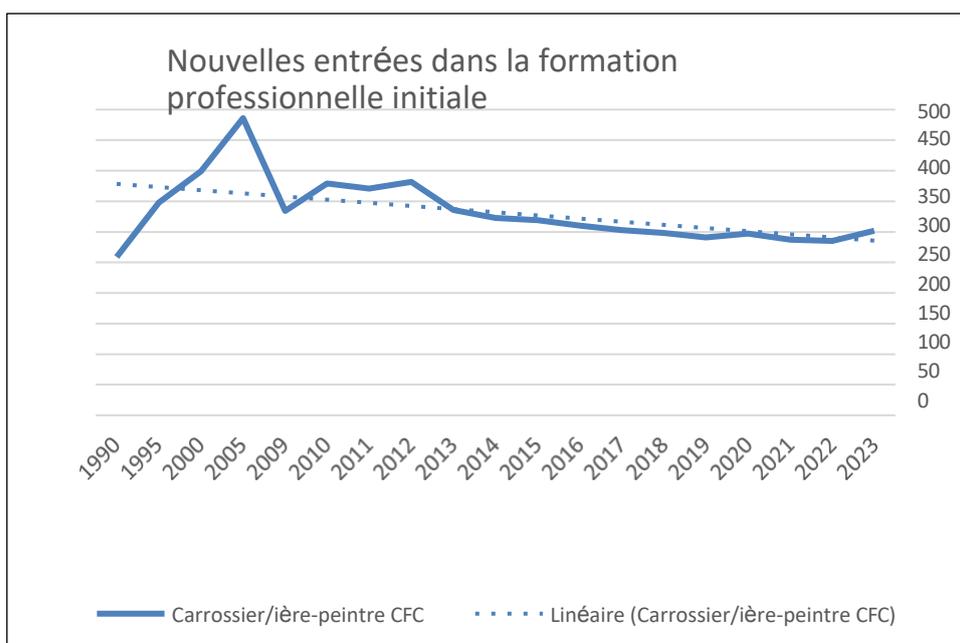
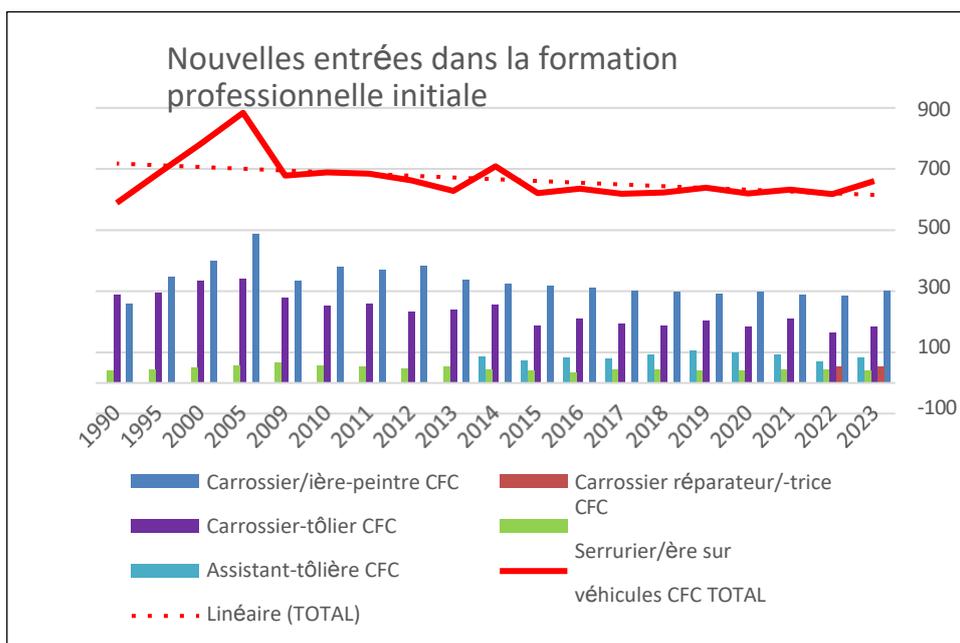
- Rapport de l'organisme responsable
- Rapport CSFP
- Rapport du SEFRI

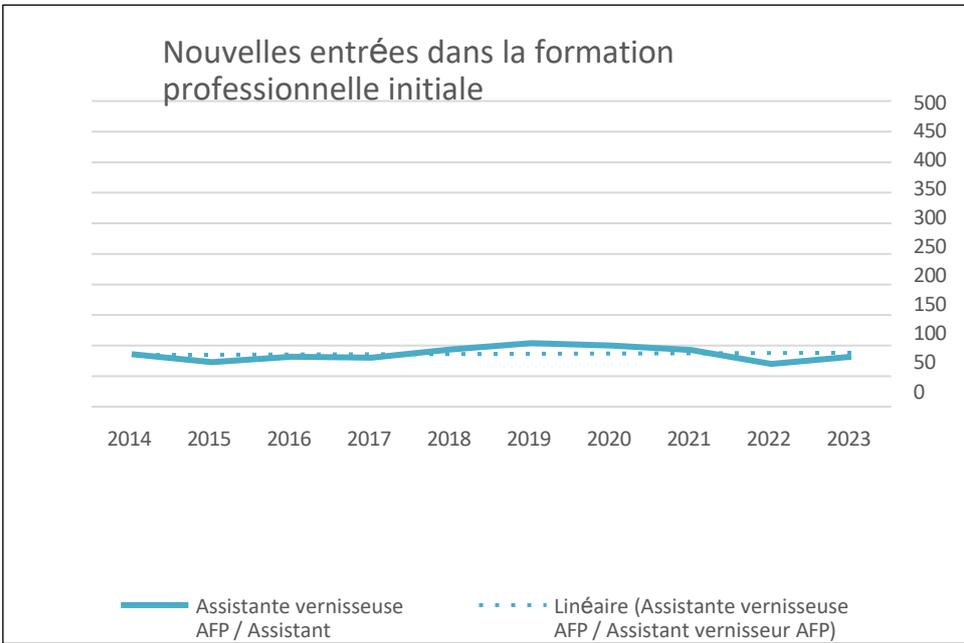
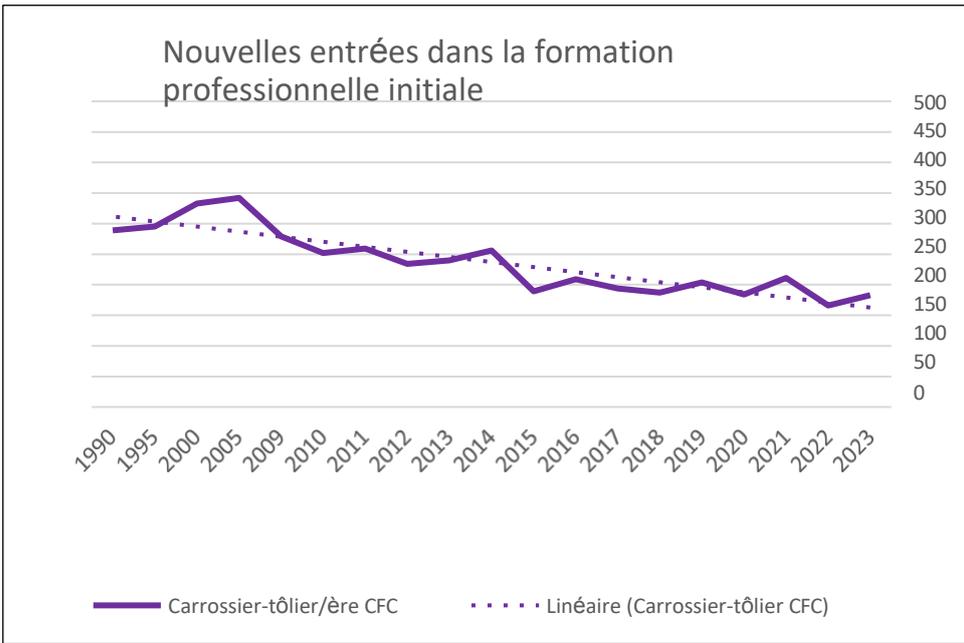
1 Situation de départ

La commission B&Q a assumé la tâche de l'examen quinquennal pour les Carrossier/ière-peintre CFC, Assistant/e vernisseur/euse AFP et Carrossier- rießpengler/in CFC conformément à l'ordonnance sur la formation.

Remarque : Veuillez également consigner les chiffres clés suivants dans le rapport : [nombre et tendance de développement des contrats d'apprentissage/année](#), [taux de réussite de la procédure de qualification PQ](#), [nombre d'interruptions d'apprentissage](#), [nombre d'écoles professionnelles et de sites CIE](#), [taux de maturité professionnelle MP1 et MP2](#), etc.

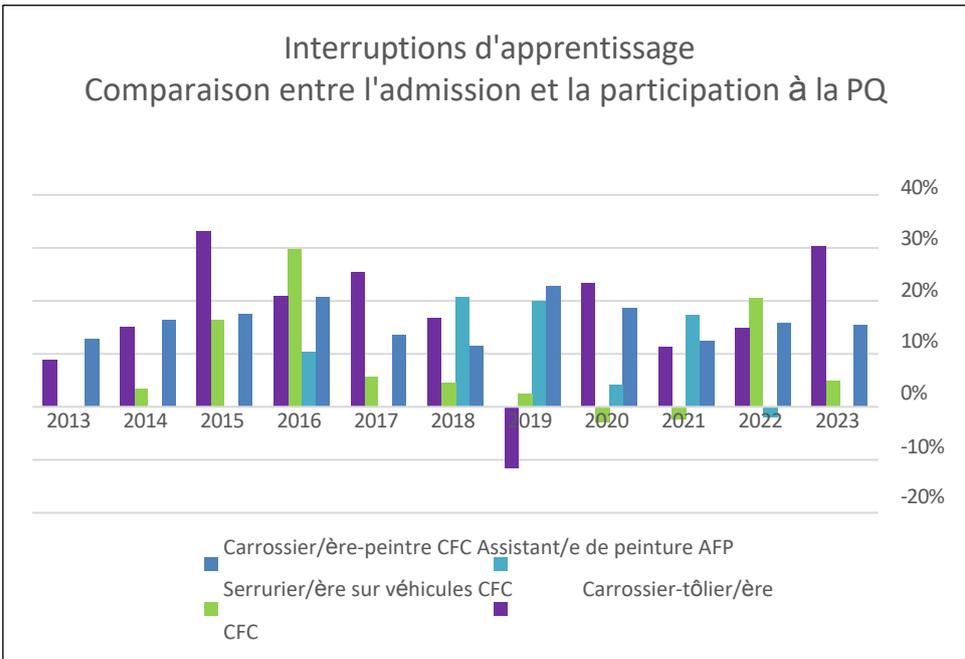
Les nouvelles entrées dans les trois professions d'apprentissage restent constantes, mais affichent un léger recul. Les graphiques suivants présentent tout d'abord une vue d'ensemble résumée de toutes les professions de la branche, puis l'évolution de chacune d'entre elles : Carrossier/ière-peintre CFC, assistant/e en carrosserie AFP et carrossier/ère-tôlier/ère CFC.



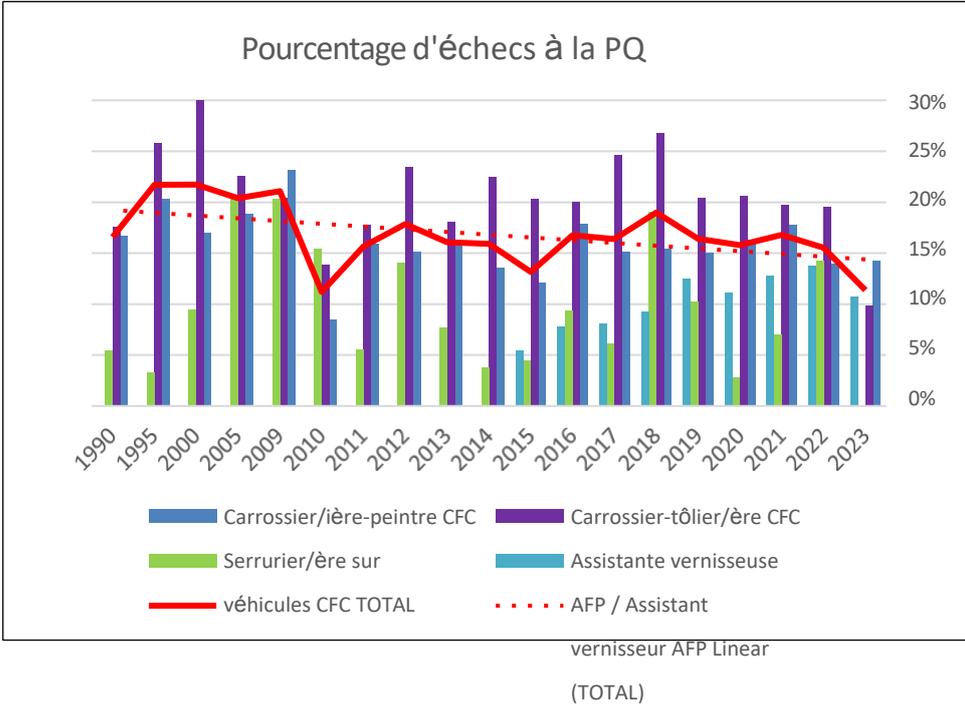


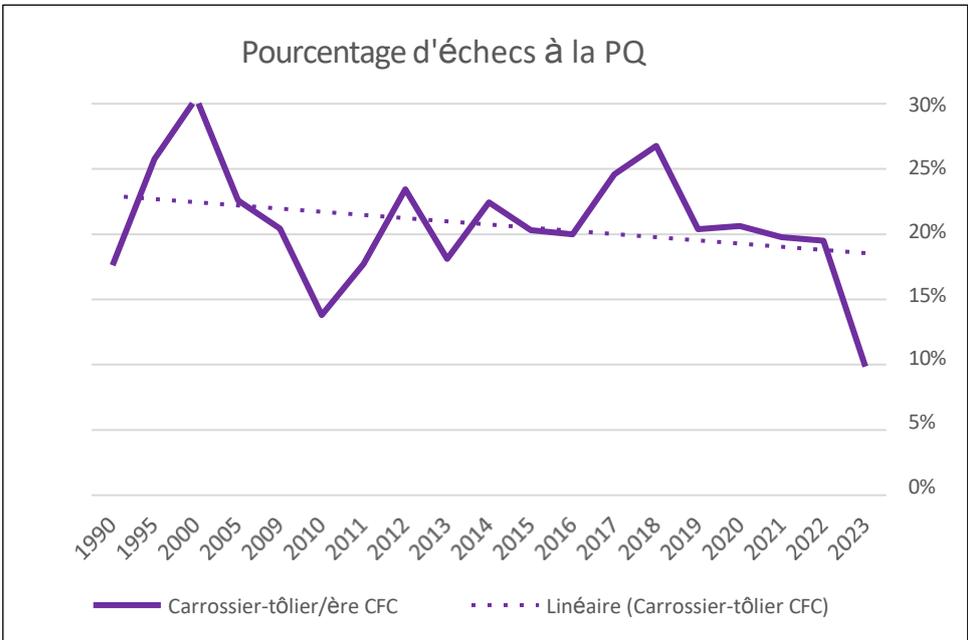
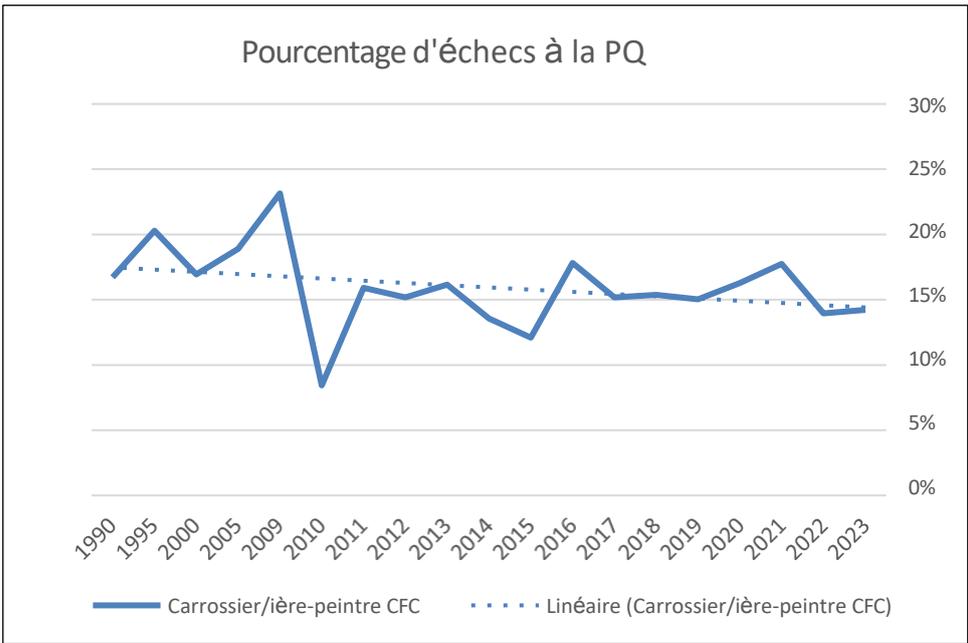
Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux de résiliation des contrats d'apprentissage est de 43,7% dans la profession de Carrossier-euse-peintre CFC, de 40,4% dans la profession de CFC et de 20,6% dans la profession d'Assistant/e-peintre CFC.

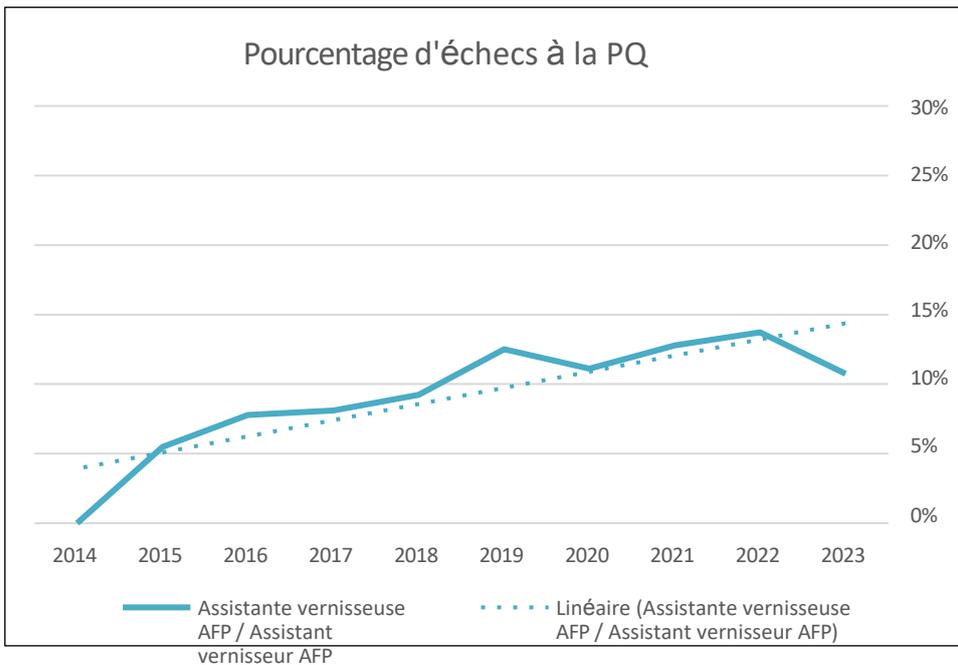
Toutefois, comme de nombreux apprentis ne font que changer d'entreprise ou de métier au sein de la branche, le nombre de ceux qui quittent effectivement la branche est nettement inférieur. Le graphique suivant, interne à l'association, met en relation les entrées en apprentissage respectives avec les participants à la PQ.



Toujours selon l'Office fédéral de la statistique, le taux d'échec aux examens finaux dans la profession de Carrossier/-ière-peintre CFC est de 17,8%, dans la profession de Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière CFC, il est de 16,8%. /Peintre en carrosserie CFC à 15,4% et dans la profession d'Assistante vernisseuse AFP à 12,2%. Ci-dessous, l'aperçu général et, séparément, les trois métiers d'apprentissage.

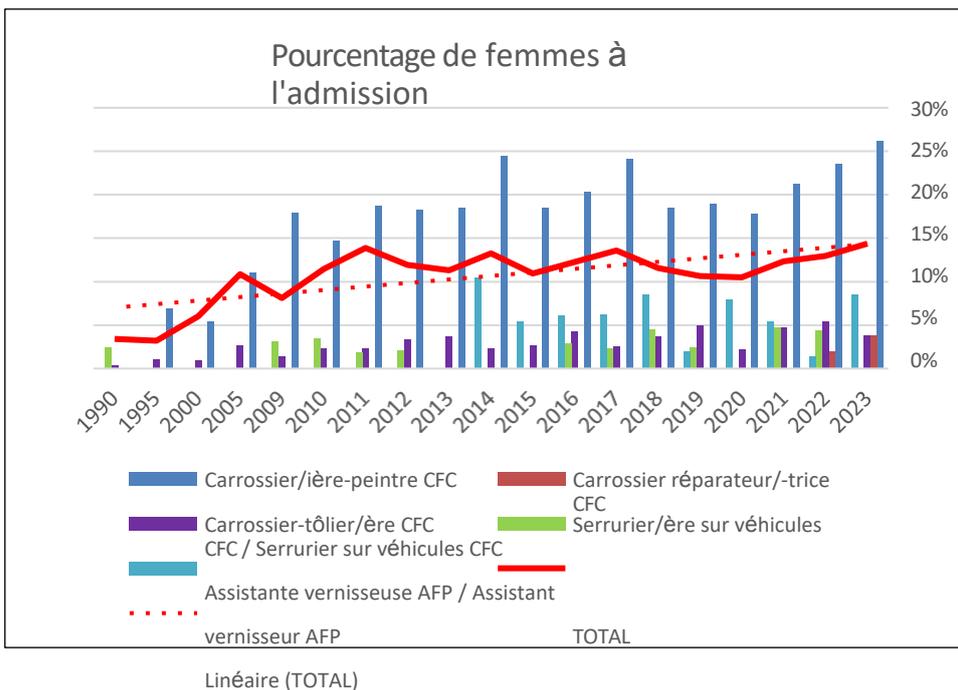






Pour plus d'informations sur les résiliations du contrat d'apprentissage et les taux de réussite, voir le rapport du SEFRI.

La part des femmes a pu être continuellement augmentée au cours des dernières années et se situe aujourd'hui à environ 15%, les peintres en carrosserie atteignant de loin le taux le plus élevé. Vous trouverez ci-dessous un graphique récapitulatif de toutes les professions de la branche :



Le taux de BM s'élève à un peu plus de 1% en moyenne dans la branche sur les six dernières années.

Pour la branche de la carrosserie et de la construction automobile, les apprentis sont formés pour l' professionnel dans 15 écoles professionnelles (9 D-CH, 5 Romandie, 1 Tessin).
Les cours interentreprises sont organisés sur 10 sites (4 D-CH, 5 Romandie, 1 Tessin).

2 Enquêtes et prises de position des partenaires du réseau

Les résultats des enquêtes ou les rapports des partenaires sont résumés ci-dessous. Les détails des prises de position respectives se trouvent dans les annexes. [Remarque : pour chaque enquête/prise de position , il convient de préciser quand et sous quelle forme elle a eu lieu.](#)

2.1 Rapport de l'organe responsable (entreprise et CIE)

Résumé des résultats de l'enquête menée par eduxcept le 12.12.2024 :

L'enquête sur l'examen quinquennal des professions de la carrosserie a été menée par carrosserie suisse et l'ASPIM en mode numérique. L'enquête a été mise en ligne du 1.10. au 11.11.2024 et s'est déroulée en trois langues. Elle donne une image différenciée de la situation actuelle. Avec 513 réponses valables sur 2324 personnes interrogées, l'enquête offre un taux de réponse moyen. La majorité des personnes interrogées sont des professionnels issus de petites et moyennes entreprises activement impliquées dans la formation professionnelle. Seuls quelques participants provenaient des deux autres lieux de formation que sont les cours interentreprises et l'école professionnelle.

Les besoins d'action découlant de l'enquête peuvent être résumés comme suit :

1. Défis actuels

- Plans de formation : les nouvelles technologies et la durabilité font défaut.
- Les contenus sont sous-représentés : Les thèmes tels que l'e-mobilité, les systèmes d'assistance à la conduite et la durabilité sont sous-représentés.
- Instruments de mise en œuvre : La numérisation pourrait être améliorée.
- Pénurie de personnel qualifié : le taux de rotation élevé et le manque de perspectives de carrière menacent l'attractivité des professions.
- Compétences : Déficits en compétences pratiques, compétences linguistiques.

2. Nécessité d'agir

- Modernisation de la formation : Intégration de contenus durables et de nouveaux contenus technologiques.
- Conditions de travail : Amélioration visant à réduire le turnover ; parcours de carrière plus clairs.
- Coopération : renforcement de la coopération entre les entreprises, les écoles et les cours.

3. Mesures recommandées

- Révision éventuelle des plans de formation en mettant l'accent sur les nouvelles technologies et la durabilité.
- Introduction de plates-formes d'apprentissage numériques et de modules d'Apprentissage en ligne.
- Adapter les profils professionnels pour promouvoir les compétences innovantes.
- Améliorer les conditions de travail dans l'entreprise et les possibilités de formation continue.

4. Besoin de révision

- Sur la base des résultats de l'enquête, il n'y a pas de besoin urgent de révision.
- En revanche, si les profils de qualification devaient être affinés et orientés vers les nouvelles technologies et le développement durable, il faudrait envisager une révision totale.

Conclusion :

En principe, les personnes interrogées sont satisfaites de la formation professionnelle actuelle, tant pour les CFC que pour les AFP. Le taux de réponse plutôt modéré est un indice supplémentaire que la branche ne voit pas de besoin d'action urgent. Des améliorations dans le domaine de la numérisation et des conditions de travail peuvent être mises en œuvre par la branche sans révision.

Les profils professionnels existants pourraient éventuellement être développés en ajoutant de nouvelles compétences de manière ciblée, afin de rendre les trois professions viables et de lutter efficacement contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cela nécessiterait une révision totale. Mais un tel projet nécessite d'une part des ressources importantes et d'autre part une large acceptation de tous les acteurs impliqués dans les trois lieux de formation. Il est donc essentiel de peser les avantages et les inconvénients de manière équilibrée afin de des décisions durables et viables pour le développement des professions. Si une révision totale devait être envisagée, il faudrait alors que les deux parties se mettent d'accord sur un projet commun.

2.2 Rapport CSFP (cantons et écoles professionnelles)

Résumé des résultats de la commission Développement professionnel du 4 décembre 2024 :

Les réactions suivantes s'appliquent de la même manière aux trois professions :

22, respectivement 24 cantons ont à l'enquête. Ecole professionnelle, tableau des leçons

(art. 7)

Les DCO sont regroupées en deux domaines d'enseignement. Si ce principe maintenu, il est important de le mettre en œuvre.

Il est important de savoir que dans les bulletins scolaires, une note est attribuée par domaine d'enseignement et que ces notes ne peuvent pas être pondérées.

Exigences professionnelles minimales pour les formateurs/trices (art. 10)

La liste des professions apparentées énumérées par l'Ortra se réfère à la réduction possible de la durée de l'apprentissage et non à l'art. 10 de l'ordonnance sur la formation. Les cantons souhaitent une recommandation sur les professions qui relèvent des "professions apparentées" en ce qui concerne les exigences posées aux formateurs.

Nombre maximal d'apprentis (art. 11)

Il est important que l'apprenti-e soit constamment surveillé-e par des professionnels dans l'entreprise et qu'il-elle sache à qui s'adresser, en particulier pour les travaux dangereux. Un emploi à temps partiel du formateur/de la formatrice doit impérativement être compensé par la présence ou l'absence de l'apprenti-e et être consigné dans le concept de formation.

Dossier de formation (art. 12) et rapport de formation (art. 13) -> ne concerne pas le SAL

Le Dossier de formation est trop peu connu, trop peu utilisé et n'a pas assez de poids. Le rapport de formation n'est pas non plus mis en œuvre ou de manière insuffisante. Un *outil en ligne* pourrait l'attractivité, car le dossier de formation et le rapport de formation sont des instruments de qualité importants.

Procédure de qualification (div. art.)

La CFC recommande de supprimer l'examen des connaissances professionnelles. Les connaissances scolaires sont déjà couvertes par la note d'expérience de l'école professionnelle et sont intégrées dans le travail pratique. Un entretien professionnel oral peut avoir lieu lors de la TPP.

Les notes d'expérience scolaire plus d'importance avec une pondération plus élevée, ce qui favoriserait l'apprentissage tout au long de l'apprentissage.

Réactions des écoles professionnelles

Coop♦ration entre les lieux de formation

La Coop♦ration entre les lieux de formation est diversement appréciée par les écoles.

Possibilité de mise en œuvre de plates-formes d'apprentissage numériques

Ce point est également jugé différemment, il n'y a pas encore d'uniformité entre les cantons.

Remarques sur le Plan de formation et les annexes

Dans le répertoire des professions du SEFRI, il manque le lien direct vers la zone de téléchargement de carrosserie.suisse, où les annexes au Plan de formation sont disponibles dans les trois langues nationales.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (art. 23)

Nous prions l'Ortra d'intégrer le nouvel élément de texte ("représentants/représentantes des écoles professionnelles" au lieu de "corps enseignant spécialisé") et d'examiner si de telles personnes peuvent être intégrées à la commission B&Q.

Les réactions ci-dessous sont selon les différentes professions :

Carrossier/ière-peintre CFC (CLA)

Appréciation

Le marché du travail offre de bonnes perspectives d'avenir et des possibilités de formation continue, et le taux de femmes est considérable.

Défis à relever

De plus en plus souvent, les jeunes ne satisfont aux exigences scolaires. Il est donc important de recruter soigneusement et de faire régulièrement le point avec les apprentis. L'image de la profession est plutôt mauvaise et constitue un obstacle dans la recherche d'une place d'apprentissage.

Compétence opérationnelle (pratique) (art. 4)

Les compétences opérationnelles doivent être vérifiées et, si nécessaire, adaptées.

Cours interentreprises (art. 8)

Avec 48 jours, les CIE sont largement supérieurs à la moyenne des formations initiales de quatre ans (25 jours). Une réduction est indiquée du point de vue des cantons,

Procédure de qualification (art. 16-21)

Les cantons seraient favorables à une réduction de 20 à 16 heures et donc à la faisabilité sur deux jours. Les positions qui ne sont pondérées qu'à 10 % sont négligeables.

Réactions des écoles professionnelles

Possibilité de mise en œuvre du tableau des leçons

Les apprentis faibles sur le plan scolaire sont parfois dépassés par l'orientation vers les compétences opérationnelles, surtout en première et deuxième année d'apprentissage.

Possibilité de mettre en œuvre les objectifs évaluateurs scolaires dans le Plan de formation

Les objectifs évaluateurs scolaires sont également faciles à mettre en œuvre grâce aux Champ \diamond ducatifs. Ils devraient toutefois être sur-travaillés.

Remarques sur le Plan de formation et les annexes

Le Plan de formation devrait être mis à jour afin d'inclure de nouveaux thèmes et de nouvelles technologies : Haute tension, technologies automobiles, etc. Pour le reste, il est jugé pratique et applicable.

Assistante vernisseuse AFP (LAS) / Assistant vernisseur AFP

En principe

En cas de révision, les prescriptions de formation doivent être au texte de référence actuel du SEFRI.

Appréciation

La perméabilité vers les formations initiales CFC fonctionne bien et est utilisée.

Profil de la profession et points forts (art. 1), Compétence opérationnelle (pratique) (art. 4)

Le profil professionnel et les compétences opérationnelles doivent être actualisés et formulés en fonction du niveau. La formation initiale semble surchargée. Les points forts ne doivent pas limiter la mobilité après l'apprentissage et devraient être analysés par rapport à une formation de généraliste.

Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement (art. 5)

Les dispositions relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé, à la protection de l'environnement doivent être vérifiées et, le cas échéant, actualisées, de même que les mesures d'accompagnement y afférentes.

Proportion des lieux de formation (art. 6)

Conformément au nouveau texte de référence, le tableau des leçons et le tableau des CIE figurent désormais dans l'Ofo.

Avec 14 à 18 jours, le nombre de CIE se situe dans la moyenne des formations initiales de deux ans (16 jours). Selon le nouveau texte de référence, un nombre exact de jours de CIE est fixé dans l'Ofo ; un delta n'est plus possible.

Procédure de qualification (art. 14-19)

Les cantons seraient favorables à une réduction de la durée de la TPP de 12 à 8 heures, ce qui permettrait de la réaliser en une seule journée.

L'examen de CP n'a pas une grande importance, puisqu'il n'est pondéré qu'à 15 %.

Réactions des écoles professionnelles

Possibilité de mise en œuvre du tableau des leçons

Les leçons sont dispensées à l'aide de Champ éducatifs spécialement conçus pour cette formation initiale. La mise en œuvre fonctionne en principe bien, mais se déroule parfois très lentement en raison du faible niveau de performance. Le temps nécessaire pour transmettre la matière scolaire jusqu'à la Procédure de qualification est jugé court.

Possibilité de mettre en œuvre les objectifs évaluateurs scolaires dans le Plan de formation

Les objectifs évaluateurs peuvent être bien mis en œuvre, mais nécessitent une mise à jour. Le faible niveau linguistique des apprenants rend en outre difficile la transmission des compétences scolaires dans un temps limité.

Possibilité de mise en œuvre de plates-formes d'apprentissage numériques

Le travail électronique est considéré comme un défi et une charge de travail pour ce groupe cible, c'est pourquoi on y renonce parfois délibérément. Il est souvent plus facile de travailler avec du papier, un stylo et du matériel d'illustration.

Carrossier-tôlier CFC (CSP)

Appréciation

Il s'agit d'une formation initiale généraliste et solide, qui couvre un champ d'activité varié. Les diplômé(e)s sont des spécialistes recherchés sur le marché du travail et peuvent suivre des formations continues variées. La formation initiale s'adresse aux jeunes doués pour les travaux manuels et, grâce aux nouvelles techniques de travail, de plus en plus aux femmes.

Défis à relever

La formation initiale est exigeante sur le plan manuel et scolaire et, avec une durée de quatre ans, elle est plutôt inattrayante. Il est donc important de recruter soigneusement et de faire régulièrement le point avec les apprentis. Dans les entreprises, moins de pièces sont réellement fabriquées, mais de plus en plus remplacées et échangées, ce qui a aussi une influence sur l'attractivité du métier.

Certains cantons signalent des résiliations du contrat d'apprentissage élevées pendant la formation initiale - notamment en raison du niveau scolaire élevé - et des taux d'échec à la PQ supérieurs à la moyenne.

Profil de la profession (art. 1)

L'article et donc les Compétences essentielles de la profession doivent être vérifiés quant à leur actualité et adaptés si nécessaire. Par exemple, l'ordre des lit. peut être revu (b. pourrait suivre c. et d.), les travaux de fin d'études peuvent être complétés et les techniques de remise en état et de rénovation peuvent être intégrées.

Compétence opérationnelle (pratique) (art. 4)

Cet article devrait être mis à jour. Les compétences opérationnelles ne semblent pas très différentes de celles du Carrossier/-ière-réparateur/-trice CFC. faudrait également vérifier, en se démarquant de la formation professionnelle supérieure, s'il existe des compétences qui relèvent de la formation continue, telles que *l'évaluation et la mesure des carrosseries* ainsi que *la fabrication de pièces neuves simples*.

Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement (art. 5)

Les dispositions ainsi que les mesures d'accompagnement doivent être vérifiées et, le cas échéant, mises à jour.

Cours interentreprises (art. 8)

Avec 56 jours, les CIE dépassent largement la moyenne des formations initiales de quatre ans (25 jours). Une réduction est indiquée du point de vue des cantons.

Procédure de qualification (art. 16-21)

Pour la TPP, les cantons seraient favorables à une réduction de 20 à 16 heures. La position, n'est pondérée qu'à 10 %, est négligeable.

La CFC recommande de supprimer l'examen des connaissances professionnelles. Les connaissances scolaires sont déjà couvertes par la note d'expérience de l'école professionnelle et sont intégrées dans le travail pratique au sens de l'orientation vers les compétences d'action. Un entretien professionnel oral peut avoir lieu lors de la TPP, dans lequel les connaissances théoriques sont également intégrées. La note d'expérience scolaire gagnerait en importance avec une pondération plus élevée, ce qui favoriserait l'apprentissage tout au long de l'apprentissage.

Réactions des écoles professionnelles

Possibilité de mise en œuvre du tableau des leçons

Le tableau des leçons est en principe applicable selon les écoles professionnelles. Il y a parfois des décalages entre les années d'apprentissage. Les apprentis ayant des difficultés scolaires sont parfois dépassés par l'orientation vers les compétences opérationnelles, surtout en première et deuxième année d'apprentissage.

Possibilité de mettre en œuvre les objectifs évaluateurs scolaires dans le Plan de formation

Les objectifs évaluateurs scolaires sont eux aussi en principe réalisables. Ils doivent toutefois être revus, car ils sont définis de manière imprécise ou formulés de manière trop ouverte ou trop fermée. Ils sont en partie trop exigeants et dépassent les capacités des apprenants. Dans le domaine du dessin, des leçons pourraient être supprimées ou utilisées pour d'autres contenus.

Remarques sur le Plan de formation et les annexes

Le Plan de formation devrait être mis à jour afin d'inclure de nouveaux thèmes et de nouvelles technologies : Haute tension, Fluides frigorigènes, technologies automobiles, etc. Pour le reste, il est jugé pratique et applicable.

2.3 Rapport du SEFRI

[Résumé du rapport de Sabine Tuschling, du 5.9.2024](#)

1 Protection des jeunes au travail

L'ordonnance révisée sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2) est en vigueur le 1er janvier 2023, avec un délai transitoire de cinq ans (jusqu'au 31.12.2027 au plus tard). La révision de l'ordonnance n'a aucune influence sur les formations initiales existantes qui n'ont pas déjà défini les travaux dangereux dans leur plan de formation avec des mesures d'accompagnement. Cependant, tous les renvois dans les annexes 2 existantes doivent être modifiés ou adaptés aux articles de l'ordonnance révisée.

2 Maturité professionnelle

La maturité professionnelle offre aux jeunes la possibilité de combiner leur formation initiale avec une formation générale élargie. Les titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle ont une double qualification. L'Ortra devrait examiner si un enseignement de maturité professionnelle intégré (MP1) peut être pris en compte dans le tableau des leçons. Il faudrait laisser suffisamment de place pour la maturité professionnelle à côté des connaissances professionnelles et du sport.

3 Promotion du développement durable dans la formation initiale

Lors des révisions, faut s'assurer que le développement durable et les aspects pertinents sont pris en compte. Le guide d'orientation du SEFRI "Le développement durable dans la formation professionnelle" explique la notion de développement durable et les trois dimensions que sont l'économie, la société et l'environnement.

et l'environnement. Une analyse de durabilité permet aux organismes responsables d'identifier des thèmes et des actions centraux pour leur profession.

4 Transformation numérique

La numérisation influence considérablement l'économie et la formation. Pour un pays pauvre en ressources comme la Suisse, il est important d'exploiter ses potentiels. Le guide d'orientation du SEFRI "digital Transformation" aide les organismes responsables à analyser et à intégrer les compétences opérationnelles numériques dans le Plan de formation.

5 Procédure de qualification avec examen final

Lors d'une révision totale, les principes et recommandations relatifs à la procédure de qualification doivent être respectés afin de garantir l'uniformité et la transparence de la mise en œuvre dans les différentes professions.

6 Cadre national de certification (CNC)

Le Cadre national de certification et les suppléments aux certificats améliorent la comparabilité des diplômes suisses de formation professionnelle. En cas de révision totale, l'organe responsable doit vérifier après l'achèvement si la classification dans le CNC-BB est toujours correcte et si les suppléments aux certificats restent actuels.

7 Résiliation du contrat d'apprentissage et taux d'échec

Les valeurs des résiliations du contrat d'apprentissage et des taux d'échec pour les trois professions se situent en partie bien au-dessus de la moyenne nationale. Le SEFRI recommande d'examiner dans quelle mesure la situation peut être améliorée dans le cadre d'une révision de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation ou par d'autres mesures de mise en œuvre.

8 Intégration des langues étrangères dans la formation initiale

Les compétences en langues étrangères peuvent être intégrées dans la formation initiale, selon la profession, mais nécessitent des ressources et un soutien. La décision doit reposer sur une base claire et un consensus entre les partenaires de la formation. Le guide d'orientation du SEFRI donne des indications et des recommandations sur l'intégration des langues étrangères.

9 Réseaux d'entreprises formatrices

Un réseau d'entreprises formatrices est un regroupement d'entreprises visant à aux apprentis une formation professionnelle pratique complète. L'objectif est d'élargir l'offre de places d'apprentissage, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Le SEFRI peut soutenir la création d'un réseau par un financement de départ.

10 Contrôle de compétences individuel IKN

L'IKN atteste les compétences opérationnelles (pratiques) acquises par les apprentis d'une formation AFP de deux ans qui ne réussissent pas la procédure de qualification. Cela améliore leurs chances sur le marché du travail. Le développement d'un IKN est facultatif. Pour la profession d'Assistante vernisseuse AFP, avec un taux d'échec de 5,1%, un IKN serait utile dans le cadre d'une révision.

11 Autres points importants pour l'examen quinquennal

La nouvelle profession de Carrossier réparateur/-trice CFC doit être prise en compte dans la suite des discussions. Le SEFRI demande de clarifier les interfaces avec les professions de la branche automobile. Lors du développement du profil professionnel et du profil de qualification, la profession de peintre industriel(le) doit également être prise en compte et la coopération doit être encouragée.

3 Objet et points clés de la révision

Sur la base des enquêtes et des prises de position (voir chapitre 2), les objets et les valeurs de référence soutenus par les partenaires de la formation professionnelle sont ci-après. Ils constituent le cadre de la révision. Si, au cours du processus de révision, des objets ou des valeurs de référence devaient être modifiés ou de nouveaux ajoutés, ceux-ci devraient être discutés au sein de la commission B&Q et, le cas échéant, clarifiés et justifiés lors d'une séance de conciliation entre les partenaires du réseau.

Les textes en bleu sont des exemples pour remplir ces tableaux. Les prises de position des partenaires de la formation professionnelle sont à reporter dans les trois colonnes (organisme responsable, cantons et Confédération).

Exemples de formulation des objets et des valeurs de référence (pour d'autres exemples, voir les textes en bleu ci-dessous) : Les valeurs de référence suivantes pour la révision ont été définies en commun au sein de la commission CDPQ :

Les objets suivants sont traités et clarifiés lors de la révision.

Les partenaires de la formation professionnelle ne parviennent pas à se mettre d'accord ==> Une séance de conciliation est nécessaire auprès du SEFRI Les valeurs de référence sont définies comme suit : p. ex. les CIE sont réduits de xx jours à xxx jours.

3.1 Organisation de la révision

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : étendue de la révision, entrée en vigueur prévue, répercussions des réglementations juridiques sur la formation professionnelle initiale, délais prescrits.</p> <p>Mise en œuvre : organisation de la révision, collaboration prévue entre les partenaires du réseau, calendrier approximatif.</p>	<p>Aucune des trois formations initiales ne doit être révisée à l'heure actuelle.</p> <p>Une révision commune des 5 formations initiales serait possible. Il est nécessaire d'agir en particulier pour le CRE, qui doit absolument être pris en compte lors de la révision. Les réglementations juridiques (par ex. texte de la norme/texte de référence) sont</p> <p>ne sont pas critiques en termes de temps et peuvent être intégrées ultérieurement.</p>	<p>En cas de révision totale d'une ou des trois formations initiales, les remarques de la CSFP devraient être prises en compte.</p>	<p>En cas de révision totale d'une ou des trois formations initiales, les remarques du SEFRI devraient être prises en compte.</p>
Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence :		

3.2 Orientation de la formation initiale

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : titre, profil professionnel avec al- lement distinctif, spécialisations, points forts, champ professionnel, durée, organe responsable Mise en œuvre : perméabilité, formations professionnelles initiales apparentées, délimitation, attractivité de la formation professionnelle initiale, évolution du nombre de diplômes.</p>	<p>Les désignations professionnelles sont significatives et bien ancrées dans le secteur.</p> <p>Les profils professionnels encore bien à la pratique. Les points forts du SAE ont prouvé.</p> <p>Aucune critique n'a été formulée à l'encontre du Champ professionnel et de l'organisme responsable.</p> <p>Les demandes d'adaptation de la durée de la formation ont été très rares.</p> <p>Les organismes responsables travailleront indépendamment d'une réforme sur l'attractivité, le taux d'abandon de l'apprentissage et le taux de réussite à la PQ des professions.</p>	<p>CLA</p> <p>Le marché du travail offre de bonnes perspectives d'avenir. Les possibilités de formation continue et le taux de femmes sont remarquables.</p> <p>De plus en plus de jeunes ne satisfont plus aux exigences scolaires. L'image de la profession est plutôt mauvaise et constitue un obstacle dans la recherche d'une place d'apprentissage.</p> <p>Les compétences opérationnelles doivent être vérifiées et, si nécessaire, adaptées.</p> <p>LAS</p> <p>En cas de révision, les ordonnances sur la formation devraient être adaptées au texte de référence actuel du SEFRI. Selon le nouveau texte de référence, le tableau des leçons et le tableau des CIE figurent désormais dans l'Ofo et un nombre exact de jours de CIE est fixé dans l'Ofo ; un delta n'est plus possible.</p> <p>La perméabilité vers les formations initiales CFC fonctionne bien et est utilisée.</p> <p>Le profil professionnel et les compétences opérationnelles doivent être actualisés et formulés en fonction du niveau. La formation initiale semble surchargée.</p> <p>CSP :</p> <p>Les diplômé(e)s sont des spécialistes très demandés sur le marché du travail et peuvent se former de diverses manières. La formation de base</p>	<p>La nouvelle profession de carrossier/ère CFC doit être intégrée dans les réflexions et les interfaces avec les professions de l'automobile doivent être clarifiées. Lors du développement du profil professionnel et du profil de qualification, il convient de prendre en compte le métier de peintre industriel et d'encourager la coopération.</p> <p>Les valeurs des résiliations du contrat d'apprentissage et des taux d'échec pour les trois professions se situent en partie bien au-dessus de la moyenne nationale. Le SEFRI recommande d'examiner dans quelle mesure la situation peut être améliorée dans le cadre d'une révision de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation ou par d'autres mesures de mise en œuvre.</p>

		<p>La formation professionnelle initiale s'adresse aux jeunes doués pour les travaux manuels et, grâce aux nouvelles techniques de travail, de plus en plus aux femmes. La formation initiale est exigeante sur le plan artisanal et scolaire et, avec une durée de quatre ans, elle est plutôt peu attrayante.</p> <p>Les Compétences essentielles de la profession doivent être vérifiées quant à leur actualité et adaptées si nécessaire. Par exemple, l'ordre des lit. peut être revu (b. pourrait suivre c. et d.), les travaux de fin d'études peuvent être complétés et les techniques de remise en état et de rénovation peuvent être intégrées.</p> <p>L'article 4 devrait être mis à jour. Les compétences opérationnelles ne semblent pas très de celles du Carrossier-ière-réparateur/-trice CFC. Il faudrait également vérifier s'il existe des compétences qui relèvent de la formation continue, telles que l'évaluation et la mesure des carrosseries, par rapport à la formation professionnelle supérieure. et fabriquer des pièces neuves simples.</p>	
Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence :		

3.3 Structure de la formation initiale

3.3.1 Modèle pédagogique professionnel

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : principes Mise en œuvre : mise en œuvre du modèle de pédagogie professionnelle dans les lieux de formation</p>	Aucune remarque	<p>Dans le répertoire des professions du SEFRI, il manque le lien direct vers la zone de téléchargement de carrosse-rie.suisse, où les annexes au Plan de formation disponibles dans les trois langues nationales.</p>	<p>Les compétences en langues étrangères peuvent être intégrées dans la formation initiale en fonction de la profession, mais elles nécessitent des ressources et un soutien. La décision devrait être prise sur une base claire et consensuelle par les partenaires de la formation.</p> <p>sont fondées sur les résultats. Le guide d'orientation du SEFRI indique</p>

		Nous prions l'Ortra de le nouvel élément de texte ("représentants/représentantes des écoles professionnelles" au lieu de "corps enseignant spécialisé") et d'examiner si de telles personnes peuvent être intégrées dans la commission. sion CDPQ.	Conseils et recommandations pour l'intégration des langues étrangères.
Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence : ST : Le lien direct manquant dans le répertoire des professions du SEFRI a déjà été complété...		

3.3.2 Compétence opérationnelle (pratique)

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
Ordonnance sur la formation : Compétences opérationnelles, domaines de compétences opérationnelles, lien entre les compétences opérationnelles Mise en œuvre : domaines de compétences opérationnelles et leurs conséquences sur les lieux de formation	DCO, CO et LZ sont encore bien adaptés et ne nécessitent pas de révision. Il y a une certaine lacune en ce qui concerne les nouvelles technologies et la durabilité. Des thèmes comme l'e-mobilité et les systèmes d'assistance à la conduite sont sous-représentés. Il manque des instruments de mise en œuvre numérique. Pénurie de personnel qualifié : le taux de rotation élevé et le manque de perspectives de carrière menacent l'attractivité des professions. Compétences de base : Déficits en compétences pratiques, compétences linguistiques. Des corrections mineures peuvent être apportées indépendamment de la réforme.	CSP Les compétences opérationnelles ne semblent pas très différentes de celles du Carrossier-ière-réparateur/-trice CFC. Il faudrait également vérifier s'il existe des compétences qui relèvent de la formation continue, telles que l'évaluation et la mesure de carrosseries ainsi que la fabrication de pièces neuves simples, par rapport à la formation professionnelle supérieure. CLA Les compétences opérationnelles doivent être vérifiées quant à leur actualité et, si nécessaire, complétées et adaptées. LAS Le profil professionnel et les compétences opérationnelles doivent être actualisés et formulés en fonction du niveau. La formation initiale semble quelque peu surdimensionnée pour le public cible des apprentis AFP.	
Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence : 1.		

3.3.3 Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : exceptions protection des jeunes travailleurs, radioprotection, produits chimiques, annexe 2 au plan de formation</p> <p>Mise en œuvre :</p>	<p>Adaptation de l'annexe 2 selon l'OLT 5.</p> <p>Révision des objectifs évaluateurs avec le soutien du forfait du point fort d'encouragement "Développement durable dans la formation professionnelle" du SEFRI.</p>	<p>LAS et CSP :</p> <p>Les dispositions relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement doivent être vérifiées et, le cas échéant, actualisées, de même que les mesures d'accompagnement correspondantes.</p>	<p>L'ordonnance révisée sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2) est en vigueur le 1er janvier 2023, avec un délai transitoire de cinq ans (jusqu'au 31.12.2027 au plus tard). La révision de l'ordonnance 'a aucune influence sur les formations initiales existantes qui n'ont pas déjà défini les travaux dangereux dans leur plan de formation avec des mesures d'accompagnement. Cependant, tous les renvois dans les annexes 2 existantes doivent être modifiés ou adaptés aux articles de l'ordonnance révisée.</p> <p>Le règlement doit être adapté en conséquence.</p>
Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence :		
	1.		

3.4 Lieux de formation de la formation professionnelle initiale

3.4.1 Formation à la pratique professionnelle

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : nombre de jours par semaine, part de pratique Formation initiale en école, stages pratiques, exigences professionnelles posées aux formateurs/trices, nombre maximal d'apprenti-e-s.</p> <p>Mise en œuvre : professions apparentées, octroi des autorisations de formation, programme de formation pour les entreprises formatrices, réduction et prolongation de la durée de la formation, résiliation des contrats d'apprentissage. supports de cours, plates-formes d'apprentissage et d'enseignement</p>	<p>Des thèmes tels que les professions apparentées, le programme de formation pour les entreprises formatrices, les résiliations de contrats d'apprentissage, les supports de cours, les plates-formes d'apprentissage et de formation doivent être traités indépendamment d'une réforme.</p>	<p>Il est important que la personne en formation soit surveillée en permanence par des professionnels et qu'elle sache à qui s'adresser, en particulier pour les travaux dangereux. L'engagement à temps partiel du formateur/de la formatrice doit impérativement être mis en balance avec les présences et les absences de l'apprenti-e et être consigné dans le concept de formation.</p>	<p>L'élargissement de l'offre de places d'apprentissage, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, peut se faire par le biais de réseaux d'entreprises formatrices. Le SEFRI peut soutenir la création d'une association par un financement de départ.</p>

Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence : 1.
---	---

3.4.2 Enseignement scolaire

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : jours d'école par année d'apprentissage, tableau des leçons</p> <p>Mise en œuvre : influence du tableau des leçons sur la Note d'expérience, compatibilité avec la maturité professionnelle 1, programme d'apprentissage pour les écoles professionnelles, supports de cours, plates-formes d'apprentissage et d'enseignement, dispenses pour adultes.</p>	Pas de nécessité d'agir	<p>Les DCO sont regroupées en deux domaines d'enseignement. Si cela est maintenu, il est important de savoir que dans les certificats scolaires, une note est attribuée par domaine d'enseignement et que ces notes ne peuvent pas être pondérées.</p> <p>La Coopération entre les lieux de formation est diversement appréciée par les écoles.</p> <p>La faisabilité des plates-formes d'apprentissage numériques est évaluée différemment, et il n'y a pas encore d'uniformité entre les cantons.</p> <p>CLA :</p> <p>Les apprentis faibles sur le plan scolaire sont parfois dépassés par l'orientation vers les compétences opérationnelles, surtout en première et deuxième année d'apprentissage.</p> <p>Les objectifs évaluateurs scolaires sont facilement réalisables grâce aux Champs, mais devraient être retravaillés.</p> <p>LAS :</p> <p>Les leçons sont dispensées à l'aide de Champ éducatif. La mise en œuvre fonctionne bien, mais se déroule</p>	<p>La maturité professionnelle offre aux jeunes la possibilité de combiner leur formation initiale avec une formation générale plus poussée. Les titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle ont une double qualification. L'Ortra devrait examiner si un enseignement de maturité professionnelle intégré (MP1) peut être pris en compte dans le tableau des leçons. Il faudrait laisser suffisamment de place pour la maturité professionnelle, en plus des Connaissances professionnelles et du sport.</p>

		<p>très long en raison du faible niveau de performance. Le temps nécessaire à l'acquisition des connaissances scolaires jusqu'à la Procédure de qualification est jugé court.</p> <p>Les objectifs évaluateurs peuvent être bien mis en œuvre, mais nécessitent une mise à jour. Le faible niveau linguistique des apprenants rend l'enseignement des compétences scolaires difficile.</p> <p>Le travail électronique est considéré comme un défi et une charge de travail pour ce groupe cible et c'est pourquoi on y renonce parfois délibérément.</p> <p>CSP :</p> <p>Le tableau des leçons est applicable. Il y a parfois des décalages entre les années d'apprentissage. Les apprentis faibles sur le plan scolaire sont parfois dépassés par l'orientation vers les compétences opérationnelles, surtout en première et deuxième année d'apprentissage.</p> <p>Les objectifs évaluateurs scolaires peuvent également être mis en œuvre. Ils doivent toutefois être révisés, car ils définis de manière imprécise, ou formulés de manière trop ouverte ou trop fermée. Ils sont en partie trop exigeants et dépassent les capacités des apprenants. Dans le domaine du dessin, des leçons pourraient être supprimées ou utilisées pour d'autres contenus.</p>	
<p>Décisions de la commission B&Q</p>	<p>Objets et valeurs de référence :</p> <p>1.</p>		

3.4.3 Cours interentreprises

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : nombre de jours de cours, répartition et contenu des cours</p> <p>Mise en œuvre : organisme responsable des cours interentreprises, organisation des cours, programme de formation pour les cours interentreprises, support de cours, Plateformes d'apprentissage et d'enseignement</p>	<p>Le nombre de jours de cours correspond actuellement aux compétences à transmettre. En ce qui concerne la haute tension et les systèmes d'assistance, de nouveaux CO et objectifs évaluateurs seront ajoutés à l'avenir.</p> <p>Pour les supports de cours (imprimés et numériques), ainsi que pour les</p> <p>Il est nécessaire d'agir dans le domaine des plateformes d'apprentissage et d'enseignement.</p>	<p>Les CIE se situent parfois bien au-dessus de la moyenne. Du point de vue des cantons, une réduction est indiquée.</p> <p>L'admission de nouveaux contenus doit s'accompagner de la suppression d'anciens contenus, de que le total des jours reste le même.</p>	<p>La numérisation a une influence considérable sur l'économie et la formation et il s'agit d'en exploiter le potentiel. Le guide d'orientation du SEFRI "Transformation numérique" aide les organes responsables à analyser et à intégrer les compétences opérationnelles numériques dans le Plan de formation.</p>
Décisions de la commission B&Q	<p>Objets et valeurs de référence :</p> <p>1. Pas d'augmentation des jours de CIE.</p>		

3.4.4 Dossier de formation, rapport de formation, dossier des prestations

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : Dossier de formation, rapport de formation, dossier de prestations</p> <p>Mise en œuvre : Mise en œuvre de la documentation des prestations, certificat de l'école professionnelle, modèles pour les contrôles de prestations dans les cours interentreprises et évaluation dans la formation en entreprise, naissance de l'expérience, notes d'évaluation</p>	<p>Le dossier de formation et le rapport de formation ne sont pas gérés avec suffisamment de sérieux. Cependant, la branche a clairement déclaré vouloir maintenir le dossier de formation.</p>	<p>CLA et CSP (sans LAS)</p> <p>Le Dossier de formation est trop peu connu, trop peu utilisé et n'a pas assez de poids. Le rapport de formation n'est pas non plus mis en œuvre ou l'est de manière insuffisante. Un outil en ligne pourrait augmenter l'attractivité, car le dossier de formation et le rapport de formation sont des indicateurs de qualité importants.</p> <p>des instruments.</p>	
Décisions de la commission B&Q	<p>Objets et valeurs de référence :</p> <p>1.</p>		

3.5 Procédure de qualification

3.5.1 Autorisation

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : conditions d'admission</p> <p>Mise en œuvre : admissions à la procédure de qualification avec examen final ou en dehors d'une filière de formation réglementée, dispense de certaines parties de l'examen final.</p> <p>Procédure de qualification</p>	Aucune remarque	Aucune remarque	Aucune remarque
Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence :		

3.5.2 Procédure de qualification (examen final)

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : étendue et organisation de l'examen final, réussite, calcul et pondération des notes, notes d'expérience, examen final en dehors d'une filière de formation réglementée, répétition.</p> <p>Mise en œuvre : organisation et mise en œuvre de la procédure de qualification avec examen final, dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final, possibilité de répéter l'examen final, taux de réussite de l'examen final.</p>	L'organe responsable ne voit aucune nécessité d'adaptation et maintient la PQ, la durée des examens et la pondération actuelles.	<p>La CFC recommande de réduire la durée de l'examen et d'étaler l'examen des connaissances professionnelles, étant donné que les connaissances scolaires sont déjà couvertes par la note d'expérience de l'OFS. Un entretien professionnel oral peut avoir lieu lors de la TPP. La note d'expérience scolaire aurait plus d'importance avec une pondération plus élevée.</p> <p>LAS :</p> <p>Les cantons seraient favorables à une réduction de la durée de la TPP de 12 à 8 heures, ce qui permettrait de la réaliser en une seule journée.</p> <p>Avec une pondération de seulement 15 %, l'examen de CP n'a pas une grande importance.</p> <p>CSP :</p> <p>Les cantons obtiendraient une réduction de la TPP.</p>	<p>En cas de révision totale, les principes et les recommandations relatifs à la procédure de qualification doivent être respectés afin de garantir l'uniformité et la transparence de la mise en œuvre dans différentes professions.</p> <p>L'organe responsable doit vérifier si la classification dans le CNC-BB est toujours correcte et si les explications relatives aux certificats restent actuelles.</p> <p>Les valeurs des résiliations du contrat d'apprentissage et des taux d'échec pour les trois professions se situent en partie bien au-dessus de la moyenne nationale. Le SEFRI recommande d'examiner dans quelle mesure la situation pourrait être améliorée dans le cadre d'une révision.</p>

		<p>20 à 16 heures. La position, qui n'est pondérée qu'à 10 %, est négligeable.</p> <p>La CFC recommande de supprimer l'examen des connaissances professionnelles. Les connaissances scolaires sont déjà couvertes par la note d'expérience de l'école professionnelle et sont dans le travail pratique au sens de l'orientation vers les compétences d'action. Dans la TPP, un entretien professionnel oral peut avoir lieu, dans lequel les connaissances théoriques sont également intégrées. La note d'expérience scolaire prendrait plus d'importance avec une pondération plus élevée.</p> <p>CSP :</p> <p>Certains cantons annoncent un nombre élevé de résiliations de contrats d'apprentissage - notamment en raison du niveau scolaire élevé - et des taux de PQ supérieurs à la moyenne.</p> <p>Taux d'échec.</p>	
Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence : 1.		

3.5.3 Autres procédures de qualification

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
<p>Ordonnance sur la formation : admission, réglementation d'autres procédures de qualification</p> <p>Mise en œuvre : besoin d'autres procédures de qualification, diplôme professionnel pour adultes, groupes cibles spécifiques.</p>	Pas de besoin actuel	Aucune remarque	Le contrôle de compétences individuel (CIC) atteste des compétences opérationnelles acquises par les apprenants d'une formation AFP de deux ans qui ne réussissent pas la Procédure de qualification. Cela améliore leurs chances sur le marché du travail. Le développement d'un ICN est facultatif. Pour le métier d'assistant(e) en soins et santé communautaire AFP, avec un taux d'échec de 5,1%, l'introduction de l'IKN serait judicieuse.

Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence :
--------------------------------	----------------------------------

3.5.4 Mise en œuvre de la formation initiale

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
Instruments permettant de garantir et de mettre en œuvre la formation initiale et de promouvoir la qualité :	Aucune remarque	Aucune remarque	Le Cadre national de certification et les suppléments aux certificats améliorent la comparabilité des diplômes suisses de formation professionnelle. Lors d'une révision totale, l'organe responsable doit vérifier après la clôture si la classification dans le CNC-BB est toujours correcte et si les explications des certificats sont toujours valables. restent d'actualité.
Décisions de la commission B&Q	Objets et valeurs de référence :		

3.5.5 Autres objets et valeurs de référence

	Organisme responsable	Cantons	Confédération
	<p>Pour la branche, ses membres et les apprentis, une révision n'apporte aucune plus-value à l'heure actuelle. Les défis actuels peuvent et doivent être relevés sans révision. La branche a reconnu la nécessité d'agir. Un atelier de mesures a eu lieu le 6.12.24. La mise en œuvre de ces mesures est prioritaire à court et moyen terme.</p> <p>La plupart des problèmes évidence par l'examen quinquennal peuvent être traités par ces mesures, indépendamment de la révision.</p>	<p>La liste des professions apparentées énumérées par l'Ortra se réfère à la réduction possible de la durée de l'apprentissage et non à l'art. 10 de l'ordonnance sur la formation. Les cantons souhaitent une recommandation sur les professions qui relèvent des "professions apparentées" en ce qui concerne les exigences posées aux formateurs et formatrices.</p> <p>CLA :</p> <p>Le Plan de formation devrait être mis à jour d'inclure de nouveaux thèmes et de nouvelles technologies : Haute tension, technologies automobiles, etc. Sinon, il est considéré comme pratique. et applicables.</p>	Aucune remarque

		<p>CSP :</p> <p>Le Plan de formation devrait être mis à jour d'inclure de nouveaux thèmes et de nouvelles technologies : Haute tension, fluides frigorigènes, technologies automobiles, etc. Sinon, il sera est jugée pratique et applicable.</p>	
<p>Décisions de la commission B&Q</p>	<p>Objets et valeurs de référence :</p>		

4 Adoption par la commission B&Q

La commission B&Q a discuté des résultats des enquêtes et des prises de position susmentionnées lors de la séance du 11.03.2025 et s'est mise d'accord sur les objets et les valeurs de référence pour la révision.

Elle s'exprime :

- Pour le/la carrossier(ère) peintre CFC, **contre** une révision de
- Chez l'Assistante vernisseuse AFP / Assistant vernisseur AFP, **s'opposer à** une révision
- Chez le/la Carrossier-tôlier(ère) CFC, **contre** une révision à partir de

Le Comité central de carrosserie suisse a approuvé le 13.3.2025 la recommandation de la commission CDPQ. Le comité directeur de SFILM a approuvé la recommandation de la commission B&Q le 24 mars 2025.

Indépendamment d'une révision, plus de 80 mesures potentielles ont déjà été évaluées au préalable. Dans la mesure du possible, elles doivent être mises en œuvre en courant (voir l'annexe "Mesures.xlsx").

Voici quelques-unes des mesures centrales :

Entreprise formatrice

- Augmenter l'engagement et la qualité de la formation
- Mieux utiliser les journées d'essai
- Elaborer un guide pour les entreprises
- Intensifier la présence dans les écoles
- Permettre l'échange d'entreprises formatrices-> plus facile que le réseau d'apprentissage
- Examiner les modèles de temps de travail / possibilité de travail à temps partiel

Développement du personnel, culture d'entreprise

- Proposer des formations internes ou externes à l'entreprise
- Former les entrepreneurs dans le but de renforcer la fidélité des employés
- Elaborer les lignes directrices de la formation
- Planification précoce / à long terme du personnel

Formateur

- TAB -> mieux former et rafraîchir
- Permettre l'échange entre eux

Sections

- Améliorer la présence sur les salons professionnels
- Assurer le consulting des entreprises en cas de problèmes
- Organiser et proposer des formations TAB
- Chercher le dialogue avec les entreprises ayant un taux d'échec élevé et constant

Marketing des métiers et des secteurs d'activité

- CIP -> Promouvoir la connaissance des métiers de la carrosserie
- Exemple de bonne pratique : Publier les entreprises ayant de bons résultats d'apprentissage
- Augmenter la visibilité -> Carrosserie

Marketing des places d'apprentissage

- Attirer des apprenants de meilleure qualité
- Devenir plus attractif dans le processus de choix professionnel
- 10e année scolaire : candidature active
- Présence de professions / médias sociaux / div. langues
- Introduire des ambassadeurs de métier

carrosserie suisse Formation

- Examiner / développer les possibilités d'Invol
- Améliorer la gestion des rapports de formation
- CIE : entretien obligatoire en cas de prestations insuffisantes

Association carrosserie suisse

- Besoin d'optimiser les salaires
- Établir un fonds pour la formation professionnelle

PQ / PEX :

- Assurer des manifestations Infor pour les apprenants
- Proposer des cours de répétition ou de préparation --> taux de réussite plus élevé
- Organiser une soirée de préparation à la PQ pour tous (CPEX)
- Mettre à disposition des entreprises des modèles d'examens
- Orienter l'examen de manière plus pratique
- Proposer un cours de remise à niveau pour PEX
- Cours de rattrapage pour apprentis CIE ou entreprise (éventuellement dans le cadre d'un cours existant)

Les parents :

- Améliorer l'interface avec les parents, mieux les impliquer et les informer

Championnats des métiers :

- Assurer la participation à long terme (financement)
- Optimisation des championnats régionaux -> Les participants en tant qu'ambassadeurs de métier

Club des champions :

- Activer les membres CC et les utiliser dans le marketing des métiers, les championnats, le soutien régional des entreprises.
- Contrat de performance

Zofingue, le 11.03.2025 La

Commission B&Q

Sig.....

Thomas Jauch

Président de la commission B&Q

5 Décision de l'organe responsable

carrosserie suisse et SFILM décide d'approuver dans leur intégralité les recommandations de la commission B&Q.

Zofingue, 08.05.2025

L'organisme responsable :

Carrosserie suisse

Sig.....
Felix Wyss
Président central

Sig.....
Daniel Röschli
Directeur

SVILM

Sig.....
Mario Schlatter
Président

Sig.....
Roger May
Responsable
Formation initiale et continue